

Travail autonome MEC / RMEC (TA)

1 Définition du travail autonome

Le travail autonome est un dossier écrit sur un sujet lié à l'éducation du chien de famille et en relation avec la formation choisie.

2 Choix du sujet

Le candidat propose un sujet à la Comform **d'ici le 15 avril 2023**. La Comform décide si le sujet est admis et en informe le candidat dans les meilleurs délais.

3 Structure du travail autonome

- ✓ 1 page de garde attractive comprenant le nom du candidat, le genre de formation, le titre du sujet, une image
- ✓ 5 pages A4 au minimum et 10 au maximum pour développer le sujet. Le candidat veillera à structurer son exposé en insérant les sous-titres nécessaires à une bonne compréhension.
- ✓ En annexe figure de manière précise les sources utilisées

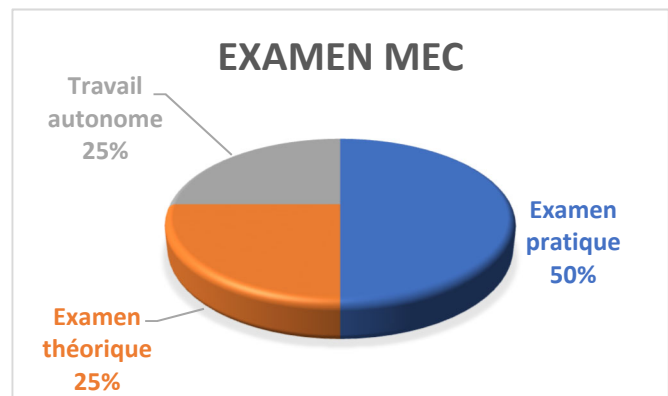
4 Évaluation

Les critères suivants sont retenus pour l'évaluation

- ✓ Intérêt du sujet, utilité et possibilité d'exploitation en pratique
- ✓ Contenu technique cynophile
- ✓ Structure du TA
- ✓ Qualité, choix des idées, approfondissement et développement
- ✓ Niveau de langue et présentation–

5 Pondération :

Examen pratique 50 %,
Examen théorique 25 %,
Travail autonome 25 % (RMEC/RDIC, 33%)



6 Délais

Remise du titre : au plus tard pour le **15 avril 2023**, par mail, à l'administration de la formation, admin.form@cynofrc.ch

Remise du travail autonome : le candidat remet **une version papier** au plus tard pour le **30 juin 2023**, **par courrier** : Gina Métrailler, Maupraz 5, 1054 Morrens VD

Une version électronique en Word doit être envoyée à l'administration de la formation, pour le 30 juin 2023 à l'adresse admin.form@cynofrc.ch

7 Sanctions

- ✓ En cas de plagiat la note 1 sera mise
- ✓ Le retard est sanctionné